



## NOTRE DOSSIER (SUITE)

D'autre part, il est essentiel de lutter contre toutes les formes de précarité et de flexibilité qui tendent à faire d'un CDI un véritable luxe. Dans certaines activités, il n'est pas possible d'avoir un salaire à temps plein, or le travail existe. Il faut aussi en finir avec cette absurdité de pousser au départ les salariés de 54 ans au prétexte qu'ils n'auraient plus leur place dans l'entreprise alors qu'on développe dans le même temps un discours sur le dynamisme des jeunes retraités de 60 ans.

Tout ceci n'est bien entendu pas exclusif de mesures particulières pour prendre en compte les travaux pénibles, dangereux ou astreignants et permettre aux salariés con-

cernés un départ anticipé.

Enfin, il est toujours choquant de voir des salariés «mis à la rue» du jour au lendemain, leur atelier ayant été vidé en une nuit de ses machines. Tout comme il est scandaleux de constater que de grandes groupes, très bénéficiaires, continuent d'utiliser leur masse salariale comme une variable d'ajustement.

La tendance actuelle ne sera corrigée qu'en agissant dans plusieurs directions : la formation, l'organisation du travail, la plus grande protection juridique contre les licenciements.

### SÉCURISER ET COMPLÉTER LE FINANCEMENT DES RETRAITES

#### Augmenter les cotisations

Il est certain qu'il faudra dépenser plus pour les retraites de demain.

En 2001, les dépenses représentaient plus de 183 milliards d'euros, soit 12,6 % du PIB, contre 5,4 % en 1959. Le COR estime le besoin de financement d'ici 2040 (à législation inchangée) entre 4 à 6,5 points de PIB, soit une hausse de 4 points des cotisations d'ici 2020, de 9,2 points d'ici 2040.

Toujours selon le COR, «un tel besoin est important mais peut être couvert. Le conseil ne partage pas l'idée parfois exprimée qu'il serait impossible de financer les retraites». Cet extrait du rapport est à mettre en exergue : pourquoi ce qui a été possible au cours des 40 dernières années (avec une montée en charge des différents régimes et une amélioration sensible du niveau de vie des retraités), deviendrait-il impossible demain ? ...

La croissance et les gains de productivité devraient nous permettre d'absorber ces besoins de financement supplémentaires si, collectivement et démocratiquement, nous décidions de consacrer une part de cette richesse à une hausse progressive des cotisations. Contrairement à la capitalisation, la répartition présente l'avantage de pouvoir procéder au fur et à mesure aux adaptations nécessaires dans un cadre démocratique et transparent.

Une première mesure pourrait consister à refondre totalement l'assiette des cotisations patronales.

#### Élargir l'assiette des cotisations

Depuis plusieurs années le SNUI préconise un élargissement de l'assiette du financement des entreprises à l'ensemble de la richesse produite ; de ne plus la limiter au seul facteur travail.

Asseoir les cotisations des entreprises uniquement sur les salaires est pénalisant pour l'emploi et ne permet pas de développer une véritable solidarité nationale en fonction des capacités contributives. Cette réforme ne concernerait pas seulement les retraites, mais l'ensemble des prestations de sécurité sociale et de chômage.

Il ne faut, par ailleurs, pas exclure de recourir de façon plus importante à la solidarité nationale par le biais du Fonds de solidarité vieillesse (FSV). Mis en place au 1er janvier 1994, le FSV assure le financement de certaines dépenses (jusqu'à assurées par les régimes d'assurance vieillesse) relevant de la solidarité nationale comme le minimum vieillesse, les majorations de pension pour enfant à charge et la validation de périodes de service national et de chômage indemnisé. Le FSV est alimenté par une partie de la CSG et des taxes diverses. Toutefois les régimes spéciaux, le régime agricole et celui des professions libérales ne sont pas concernés.

Une structure financée par la solidarité nationale existe déjà, sa base pourrait être élargie pour compléter les systèmes actuels en finançant, notamment, les éléments de redistribution à la charge des régimes.

**Faire reculer le chômage et décider de répartir les richesses autrement restent les outils les plus sûrs et les plus adaptés pour garantir le devenir des retraites.**

**Sur ce dossier, comme sur celui de la protection sociale dans son ensemble, le choix des libéraux est tout autre. Non seulement ils refusent toute augmentation des cotisations sociales, qu'ils appellent d'ailleurs «charges», mais ils réclament une baisse des prélèvements obligatoires pour favoriser la compétitivité des entreprises. Ils sont opposés à tout système obligatoire, car contraire à la liberté, mais la société qu'ils appellent de leurs vœux c'est celle du chacun pour soi ou l'Etat prendra en charge (mais à minima seulement) les plus défavorisés, en laissant aux autres le soin de s'assurer (pour la maladie, la retraite, ...) comme ils le pourront.**

**Ce sont véritablement deux choix de société qui s'affrontent.**

**Face au vieillissement de la population il faut s'opposer à tout recul de la solidarité, à toute décision qui aggraverait les inégalités ou mettrait fin au contrat social entre les générations.**